

VitiPPAM : association de cultures de Plantes à Parfum, Aromatiques et Médicinales (PPAM) dans une parcelle de vigne

David Lafond

IFV pôle Val de Loire-Centre - david.lafond@vignevin.com

EN QUELQUES MOTS

Pour répondre aux multiples défis auxquels est soumise la viticulture, la diversification des systèmes est une piste intéressante. En effet, un système en monoculture est particulièrement sensible aux bioagresseurs, ce qui rend indispensable le recours aux pesticides. En outre, un tel système est plus sensible aux aléas climatiques. L'association de cultures est une piste pertinente pour diversifier les agrosystèmes. Le projet VitiPPAM a étudié la mise en place de plantes aromatiques entre les rangs de vigne pour évaluer la faisabilité technique d'une telle association, les impacts agronomiques sur la vigne et les bénéfices envisageables au niveau biodiversité.

OBJECTIF DE L'ÉTUDE

L'association de cultures est un moyen intéressant de diversifier un système viticole. Pour ce faire, le plus simple est d'utiliser l'inter-rang de la vigne pour cultiver la culture associée. Une association entre la culture de la vigne et une Plante à Parfum, Aromatique et Médicinale (PPAM) semble donc être un bon système candidat. Un viticulteur et un producteur de PPAM s'associant pour travailler peuvent y trouver plusieurs avantages :

• Pour le viticulteur :

- La PPAM permet de couvrir le sol sur l'inter-rang, évitant le recours aux herbicides ou au travail du sol,

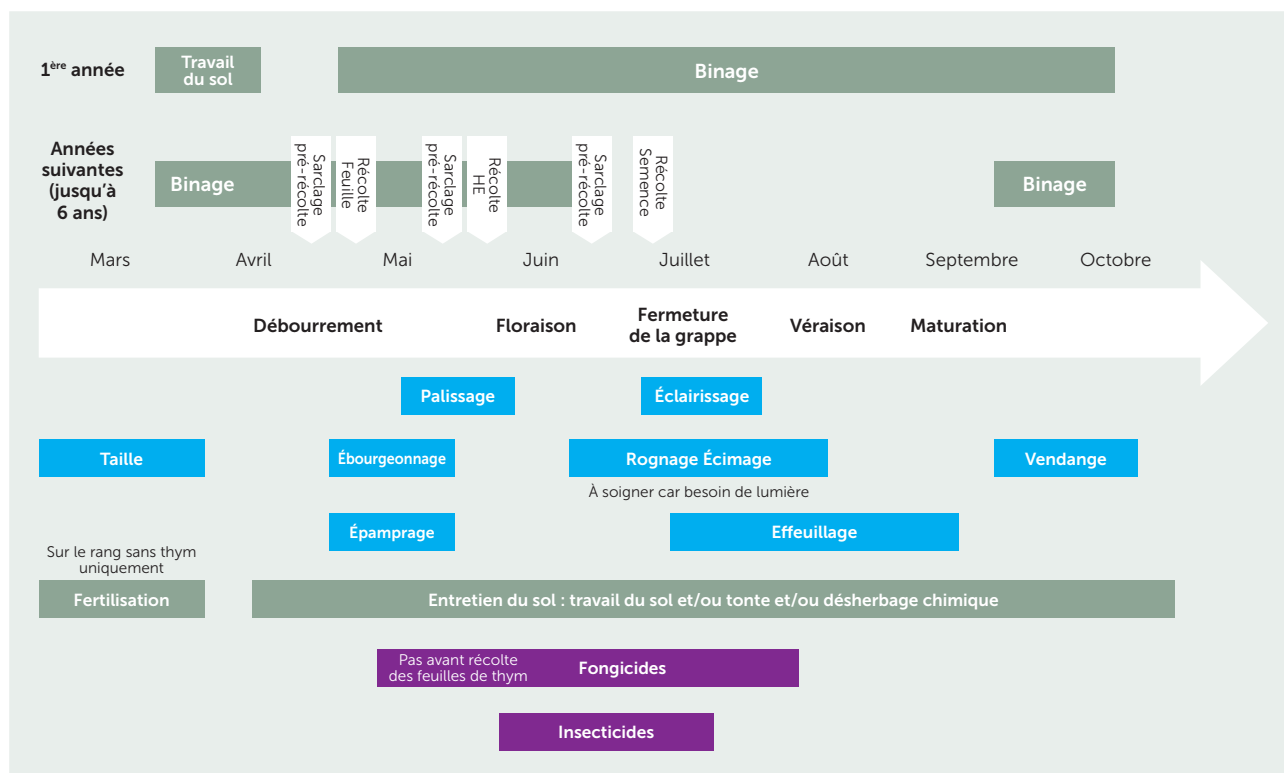


FIGURE 1 : Itinéraires techniques de la vigne et du thym.

- Elle peut permettre d'héberger des auxiliaires (ex : le thym est hôte de cicadelles permettant le maintien d'Angrus atomus, un parasitoïde des cicadelles, pendant l'hiver sur la parcelle).
- Cela permet en outre une valorisation économique de la surface de l'inter-rang.

• Pour le producteur de PPAM :

- Certains travaux culturaux (désherbage mécanique) peuvent être combinés avec des passages sur la vigne, ce qui limite les interventions à la récolte une fois la culture installée.
 - Des surfaces de culture lui sont mises à disposition.
- Enfin, la coopération entre ces deux filières améliore l'efficacité globale des systèmes dans une logique gagnant/gagnant.

L'objectif du projet est d'évaluer la faisabilité et les performances techniques et économiques de ce système. Il s'accompagne d'une réflexion plus sociologique sur la mise en place pratique du système, le fonctionnement collaboratif entre agriculteur, son impact pour l'équilibre des filières, etc., dans le cadre du PEI (Partenariat Européen pour l'Innovation) Pays de la Loire.

MÉTHODE

La première étape du projet a consisté à choisir les PPAM intéressantes à suivre. Ce choix a été effectué par le Groupe Opérationnel dédié dans le cadre du PEI Pays de la Loire. Ce groupe opérationnel était constitué de viticulteurs, de producteurs de PPAM et de techniciens des deux filières. Une première rencontre du groupe s'est déroulée en Septembre 2018, la seconde a eu lieu fin Novembre 2018. Ces ateliers ont permis de définir la liste de PPAM suivante : Matricaire, Millepertuis, Thym, Camomille romaine, eschscholzia (Pavot de California), Hélichryse. Les itinéraires techniques pour ces PPAM ont également été définis. La figure 1 présente l'itinéraire technique défini pour le thym, par exemple.

Le projet reposait initialement sur la mise en place de deux parcelles d'études chez des viticulteurs. Les deux parcelles ont été mises en place en 2019. Les résultats de la première année sur le plan agronomique n'ont pas montré d'impact de la présence de la PPAM sur la vigne. En revanche, ils ont permis de mettre en évidence un important besoin de main d'œuvre pour le binage des jeunes plants.

En 2020, le confinement lié à la pandémie de Covid 19 a rendu impossible le suivi des essais chez les vigneron. En outre, une partie de leur personnel étant confiné, les viticulteurs n'ont pas pu assurer d'entretien spécifique de la parcelle. Il a donc été décidé d'implanter une nouvelle parcelle d'essai au domaine expérimental de l'IFV à Montreuil-Bellay.

Pour cette implantation, le choix d'un film biodégradable s'est imposé, afin de limiter le travail requis pour le binage de la parcelle. Un dispositif avec deux inter-rangs pour chaque PPAM a été choisi, intercalés avec des inter-rangs enherbés.

RÉSULTATS

Les deux plantes annuelles (matricaire et eschscholtzia) n'ont pas poussé de manière satisfaisante, dans nos conditions, aussi nous avons arrêté le suivi au bout de deux ans. De même, la camomille romaine ne s'est pas installée et nous avons stoppé le suivi.

Les suivis réalisés sur la parcelle expérimentale en 2020 et 2021 n'ont pas permis de montrer d'impact de la culture de PPAM sur la vigne, quel que soit la PPAM concernée. La figure 2 présente les résultats des comptages de grappes et des pesées de vendange effectuées sur les modalités Thym, Hélichryse et Millepertuis. En 2020, la modalité Millepertuis n'a pas pu être récoltée, pour des raisons d'organisation liées aux contraintes entrainées par la pandémie.

Dans tous les cas, les résultats ne sont pas significatifs. On peut noter une légère tendance à avoir un rendement plus faible que le témoin sur les modalités thym et millepertuis, qui serait à confirmer par des suivis ultérieurs.

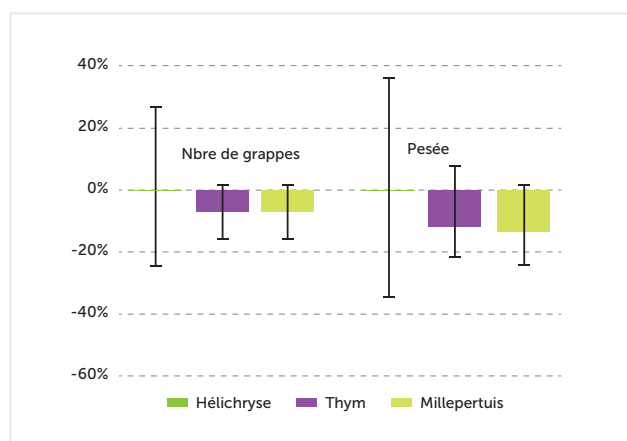
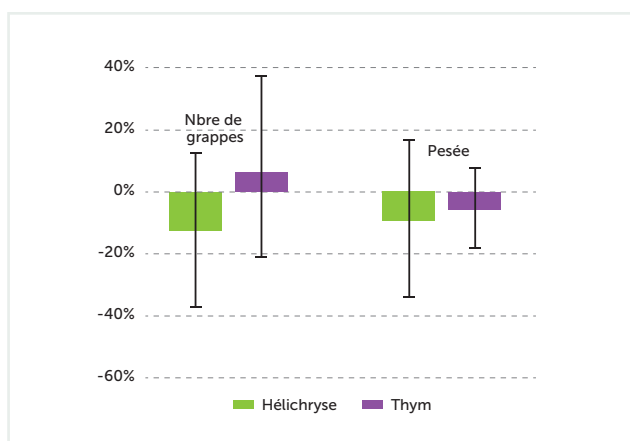


FIGURE 2 : Évaluation des composantes du rendement (nombre de grappes par cep et pesée par souche) en pourcentage de différence par rapport au témoin. Gauche : 2020, droite : 2021.

Les rendements de PPAM qui ont été obtenus sont plus faibles qu'une culture classique de PPAM en plein champ, même en corrigeant le rendement par la densité de plantation nécessairement plus faible. Pour certaines PPAM (Thym et Hélichryse), ce moindre développement entraîne même un retard à la récolte. Cela est sans doute lié à la moindre fertilité des sols viticoles. Le millepertuis à quant à lui atteint un niveau de rendement intéressant dès la deuxième année.

La culture en inter-rang de vigne pose également des problèmes de mécanisation de la culture, en particulier au niveau du binage. L'utilisation d'un film biodégradable à la mise en place des PPAM a permis de limiter le recours au binage manuel, très important sans cela. Pour la suite, la mécanisation de l'entretien de la PPAM pourrait être envisagé, en réfléchissant à l'adaptation d'outils sur un cadre viticole. Les conditions sanitaires n'ont pas permis de mener à terme cette réflexion dans le cadre du projet. Les suivis effectués ont confirmé la présence sur les PPAM d'auxiliaires potentiellement utiles pour la vigne. Néanmoins, le dispositif ne permet pas de conclure à une efficacité de ces auxiliaires sur les pressions de ravageurs de la vigne. Il faudrait pour cela un dispositif beaucoup plus étendu, afin de bénéficier d'un effet de masse, avec une seule PPAM. Cela pourra être envisagé dans un autre essai ultérieurement.

CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Les suivis se poursuivent à minima sur la parcelle. En effet, c'est à ce stade que le plein bénéfice de l'association est attendu, avec un moindre besoin en entretien de l'inter-rang, et la pleine valorisation de la PPAM. Il faudra en sus évaluer l'impact des PPAM bien installées sur la vigne.

Seuls le thym, l'hélichryse et le millepertuis, qui ont montré un intérêt dans les conditions de l'essai, seront suivis.

L'un des aspects importants à traiter resterait la cohabitation de deux cultures sur la même parcelle, qui soulève des problèmes administratifs et réglementaires, à plus forte raison si deux agriculteurs différents les exploitent. Ces sujets auraient dû être traités dans le groupe opérationnel PEI, mais les restrictions sanitaires ont empêché ce groupe de se réunir.